

Perpignan, le 20 avril 2026

Monsieur Stéphane PARRASOLS BECQ

Maire d'EYNE

Mairie Eyne

3 Avinguda de Cerdanya

66800 EYNE

Objet : Avis sur le projet de PLU de Eyne

Affaire suivie par Fabienne DURAND

Nos réf. : 2026/057

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, vous nous consultez pour connaître notre avis sur l'arrêt du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, ce dont je vous remercie.

Après examen des différents éléments que vous avez bien voulu porter à notre connaissance, la CCI des Pyrénées-Orientales, que je représente, tient à saluer la pertinence de votre Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Nous soutenons pleinement votre souhait de pérenniser les activités économiques au sein de votre commune par le maintien et le développement des commerces de proximité dans le cœur de village (OAP 1.1), ainsi que votre volonté de requalifier "l'ancienne résidence des pistes" sur le front de neige (OAP 1.2) pour faire vivre et évoluer la station.

Toutefois, au regard de la forte contrainte foncière pesant sur votre territoire avec la stricte application de la loi ZAN, le développement économique reposera quasi exclusivement sur l'optimisation de l'existant. C'est pourquoi nous vous invitons à consolider votre règlement par les recommandations suivantes :

- **Foncier économique :** Identifier le site de l'ancienne gravière par un zonage spécifique afin de sécuriser l'accueil d'activités futures sans amputer vos réserves résidentielles.
- **Commerce de proximité :** l'unique commerce alimentaire de la commune — l'épicerie de la station, gérée en délégation de service public — n'est ouverte qu'en saison. Nous vous invitons à sécuriser réglementairement la pérennité de ce service et à prévoir les conditions d'accueil d'un commerce de proximité permanent dans le village.
- **Logements saisonniers :** Intégrer des dispositions facilitant la création de logements pour les travailleurs saisonniers indispensables à la station.

Sous réserve de la prise en compte de ces observations, la CCI des Pyrénées-Orientales émet un **avis favorable** à votre projet de PLU.

Au regard de ces projets de développement économique que vous portez sur votre territoire, nous espérons que la CCI des Pyrénées-Orientales à travers son antenne à La Cabanasse restera votre interlocuteur privilégié pour vous accompagner dans vos opérations.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Président.


Laurent GAUZE.